

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Quatorzième session
Genève, 10 – 14 novembre 2014

PROJET RELATIF A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET AU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE – PHASE II

établi par le Secrétariat

1. L'annexe du présent document, dans laquelle figure une proposition relative à un projet sur la propriété intellectuelle et le développement, a trait aux recommandations n^{os} 35 et 37 du Plan d'action pour le développement. Le coût du projet s'élève, selon les estimations, à 801 000 francs suisses, dont 485 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel et 316 000 francs suisses pour les dépenses de personnel.

2. *Le CDIP est invité à examiner et à approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS N^{OS} 35 ET 37 DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROJET

1 RÉSUMÉ	
<u>Cote du projet</u>	DA_35_37_02
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et développement socioéconomique – Phase II.
<u>Recommandation(s) du Plan d'action pour le développement</u>	<p>Recommandation n° 35 (groupe D) : demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</p> <p>Recommandation n° 37 (groupe D) : à la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Ce projet constitue un suivi du projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique (CDIP/5/7/rev.1), achevé à la fin de l'année 2013. Il continuera de servir de projet cadre pour des études nationales et régionales visant à réduire le déséquilibre de connaissances auquel sont confrontés les décideurs en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement.</p> <p>Tout en cherchant à atteindre les mêmes objectifs que le projet initial, la phase II vise à promouvoir la continuité des recherches entamées lors de la première phase du projet et à étendre l'étude à de nouveaux pays et régions, et à des sujets non traités au cours de la phase I.</p>
<u>Programme(s) mis en œuvre</u>	Programme 16 – Économie et statistiques
<u>Liens avec d'autres programmes/projets connexes du Plan d'action pour le développement</u>	Les études seront mises en œuvre en coordination avec les programmes 8, 9 et 10.
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</u>	V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques
<u>Durée du projet</u>	36 mois.

<p><u>Budget du projet</u></p>	<p><i>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 485 000 francs suisses</i></p> <p><i>Dépenses de personnel* : 316 000 francs suisses</i> *Sont comprises les dépenses liées au poste d'administrateur de projet, mais pas les contributions des membres du personnel de l'OMPI.</p>
<p>2. DESCRIPTION DU PROJET</p>	
<p>2.1. <u>Résultats de la phase I</u></p>	
<p>Au cours de la phase I du projet, des travaux de recherche ont été menés dans six pays (Brésil, Chili, Chine, Égypte, Thaïlande et Uruguay), donnant lieu à toute une série d'études sur la propriété intellectuelle et les résultats socioéconomiques. Outre des études analytiques, le projet a favorisé la création d'ensembles de microdonnées sur la propriété intellectuelle et les résultats économiques, en s'appuyant sur les données opérationnelles des bureaux de propriété intellectuelle, les données d'enquête tenues par des instituts nationaux de statistique et d'autres sources de données.</p> <p>Dans le rapport d'évaluation du projet (CDIP/14/3), les conclusions ci-après concernant la pertinence, la qualité et la portée du rapport ont notamment été formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le projet a présenté un réel intérêt pour les États membres en ce qui leur a permis d'élaborer des politiques et d'établir des liens entre l'utilisation de la propriété intellectuelle et l'obtention de résultats à l'échelle économique et sociale; • les études réalisées dans le cadre de ce projet étaient de bonne qualité et le projet a contribué à renforcer les capacités des offices nationaux de la propriété intellectuelle et des experts locaux dans les pays bénéficiaires en leur permettant de mieux comprendre quels sont les facteurs qui déterminent l'utilisation qui est faite de la propriété intellectuelle; • la méthode appliquée avec succès à un petit nombre de pays pourrait également être appliquée à d'autres pays. 	
<p>2.2. <u>Objectifs de la phase II</u></p>	
<p>Les objectifs de ce projet sont directement déterminés par les recommandations n^{os} 35 et 37, à savoir acquérir une meilleure compréhension des effets socioéconomiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</p> <p>Un objectif connexe est la création et la tenue à jour de capacités d'analyse dans les pays où peu d'études économiques sur la propriété intellectuelle ont été entreprises jusqu'ici.</p> <p>Le projet est principalement destiné aux décideurs et à leurs conseillers, les autres bénéficiaires étant les organisations non gouvernementales, les économistes et le grand public.</p> <p>En définitive, il est espéré que ce projet contribuera à mieux informer les décideurs chargés d'élaborer les politiques de propriété intellectuelle aux niveaux national et international.</p>	

2.3. Stratégie de mise en œuvre de la phase II

À partir des résultats obtenus au cours de la phase I, la seconde phase du projet s'articulera autour de deux grands axes :

- i. la promotion de la continuité des recherches entamées au cours de la phase I, en soutenant les travaux s'appuyant sur les ensembles de microdonnées obtenues à l'issue de la phase I;
- ii. l'extension des travaux à de nouveaux pays et régions, y compris au moins un pays de la catégorie des pays les moins avancés, ainsi qu'à de nouveaux sujets non traités pendant la phase I.

La phase II du projet suivra les mêmes méthodes d'exécution que la phase I, notamment les éléments suivants :

- les études cherchent, au moyen de données empiriques, à mettre en lumière le rôle du système de propriété intellectuelle, ce qui nécessite souvent un investissement préalable en ce qui concerne la mise au point de séries de données;
- l'orientation des études sera adaptée aux besoins des décideurs locaux et s'appuiera sur les données disponibles permettant de traiter les questions présentant un intérêt;
- les projets seront mis en œuvre en étroite coordination avec les institutions nationales concernées et s'appuieront sur les compétences de chercheurs locaux et d'experts internationaux;
- chaque étude fera l'objet d'une évaluation par des experts internationaux reconnus qui ne sont pas membres des équipes de recherche concernées. En outre, les études seront présentées, si nécessaire, à des conférences universitaires internationales afin que les auteurs bénéficient de retours d'informations supplémentaires.

Compte tenu des enseignements tirés à l'issue de la phase I et des recommandations n^{os} 1 et 3 du rapport d'évaluation (CDIP/14/3, pages 4/5, en anglais seulement), le projet adoptera les stratégies supplémentaires ci-après :

- le suivi des activités dans les pays qui ont bénéficié des travaux menés pendant la phase I visera principalement à garantir la continuité des travaux entamés pendant la phase en question, notamment en ce qui concerne la tenue à jour et l'utilisation des ensembles de microdonnées. Le niveau de participation du Secrétariat de l'OMPI sera moindre par rapport à celui de la phase I et à celui concernant les études relatives aux nouveaux bénéficiaires de la phase II;
- au cours de la phase II, des projets seront lancés dans 4-5 nouveaux pays. Les États membres intéressés seront invités à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMPI et à lui présenter leurs intérêts en matière d'études analytiques, l'infrastructure de données dont ils disposent et la manière dont ils appuieraient la mise en œuvre et la coordination du projet. Si le projet suscite l'intérêt de plus des 4-5 pays prévus, le Secrétariat de l'OMPI fera appel à l'assistance des coordonnateurs régionaux pour sélectionner les pays bénéficiaires;
- se servir des compétences locales acquises au cours de la phase I pour

<p>sélectionner des experts internationaux chargés des travaux à mener dans les nouveaux pays bénéficiaires;</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités techniques et analytiques des partenaires dans les États membres, en vue de garantir la pérennité de l'infrastructure de recherche empirique créée à l'issue des nouvelles études. À cette fin, le projet étudiera la possibilité d'inclure une formation spécialisée dans les programmes de perfectionnement assurés dans le cadre du projet DA_10_02; • renforcer la gestion du projet en adoptant une matrice de planification; • mettre en place un mécanisme permettant aux bénéficiaires du projet, une fois les travaux achevés, de fournir un retour d'informations de qualité sur la conception, la mise en œuvre et les effets des activités menées dans le cadre des études; • vers la fin du projet, un colloque de recherche final réunira à Genève les auteurs des études, les décideurs et d'autres parties prenantes concernées pour débattre des enseignements tirés des différentes études, de la possibilité de les appliquer à une plus grande échelle et de leurs effets sur l'élaboration des politiques aux niveaux national et international.

2.4. Risques et stratégies d'atténuation

Comme pour la phase I, l'un des principaux risques découle de l'incertitude concernant la qualité des données disponibles pour réaliser de véritables recherches sur les questions présentant un intérêt. Ce risque peut être atténué au moyen d'études de faisabilité faisant intervenir les parties prenantes concernées, qui seraient réalisées avant de décider de l'orientation à donner aux travaux.

3. EXAMEN ET ÉVALUATION

3.1. Calendrier d'exécution du projet

Le programme 16 informera régulièrement le CDIP de la mise en œuvre de ce projet, par l'intermédiaire du traditionnel mécanisme d'établissement de rapports d'avancement. Une fois le projet achevé, il fera l'objet d'un rapport d'achèvement de projet présenté par le programme 16 et d'une évaluation indépendante.

3.2. Auto-évaluation du projet

En sus de l'auto-évaluation du projet, une évaluation indépendante du projet sera réalisée.

<i>Résultats du Projet</i>	<i>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</i>
Activités de suivi dans les pays qui ont bénéficié de la phase I.	Organisation d'ateliers à l'échelle locale; établissement d'études; tenue à jour d'ensembles de microdonnées.
4-5 nouveaux projets d'étude à l'échelle nationale ou régionale.	Organisation d'ateliers; établissement d'études et d'ensembles de microdonnées.
Colloque de recherche final.	Réussite du colloque faisant intervenir les principaux chercheurs et décideurs.

<i>Objectif(s) du projet</i>	<i>Indicateurs de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (Indicateurs de réussite)</i>
Meilleure compréhension des incidences économiques des politiques de propriété intellectuelle et décisions en meilleure connaissance de cause	Études sur lesquelles s'appuient directement des réformes politiques (notamment des modifications législatives ou des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle); bases de données et études utilisées/citées par les décideurs, les chercheurs, les médias et d'autres parties prenantes.

4. RESSOURCES TOTALES PAR RÉSULTAT

Activités	<i>(en francs suisses)</i>										
	2014		2015		2016		2017		Total :		Total :
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Promotion de la continuité des recherches entamées au cours de la phase I			30 000	50 000	45 000	55 000	35 000	50 000	110 000	155 000	265 000
Extension des travaux à de nouveaux pays et régions, et à de nouveaux sujets			56 000	90 000	70 000	90 000	70 000	90 000	196 000	270 000	466 000
Colloque de recherche							10 000	60 000	10 000	60 000	70 000
Total			86 000	140 000	115 000	145 000	115 000	200 000	316 000	485 000	801 000

6. CALENDRIER D'EXÉCUTION

Activité	Trimestres (de janvier 2015 à décembre 2017)											
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Promotion de la continuité des recherches entamées au cours de la phase I	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Études relatives à 1-2 nouveau(x) pays/région(s)	X	X	X	X	X	X	X	X				
Études relatives à 1-2 nouveau(x) pays/région(s)			X	X	X	X	X	X	X	X		
Études relatives à 1-2 nouveau(x) pays/région(s)					X	X	X	X	X	X	X	X
Colloque de recherche final												X
CALENDRIER D'EXAMEN				X				X				X

[Fin de l'annexe et du document]